

~~LOC 80 85~~

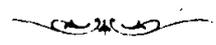
LOC

14

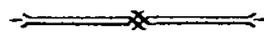
1926

J. MERMET

Rédacteur en Chef du *Progrès de l'Oise*



Histoires de chez nous



CHRONIQUES DU PAYS D'OISE



A
2866

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, Rue Pierre-Sauvage, 17

1926



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE DE
COMPIÈGNE

Les Aiguilles dénonciatrices

Coiffé du lourd chapeau à cornes, ses buffleries immaculées tranchant sur l'uniforme bleu, un gendarme déambulait dans les rues de Beaumont-sur-Oise.

A quoi rêvait-il ? Pas à la politique probablement, car les gendarmes n'en faisaient guère au temps où régnait Louis XVIII. Peut-être recherchait-il quelque malfaiteur. En tout cas, il ne semblait pas très pressé, car il s'arrêta à contempler un groupe d'enfants qui jouaient.

— Regarde, les belles aiguilles, comme elles brillent, disait un des gamins à ses camarades.

— Pour sûr, c'est de l'or, répondait un autre.

Et les enfants se passaient de main en main des aiguilles dorées.

Le gendarme s'approcha.

— Tu as là de belles aiguilles, dit-il à l'enfant. Qui t'a donné cela.

Le blondin répondit aussitôt.

— Je les ai trouvées à la maison. C'est papa et mon grand-père qui en ont rapporté tout plein l'autre soir.

— Comment t'appelles-tu ? questionna le gendarme.

— Je m'appelle Sabotier.

— Conduis-moi donc jusque chez tes parents ; je voudrais demander à ton père s'il pourrait me vendre de ces aiguilles.

Et le gendarme, précédé du bambin, se rendit chez Sabotier.

Bientôt, le maire, qu'il avait fait prévenir, vint l'y rejoindre, et une perquisition en règle fut faite. On découvrit une certaine quantité d'aiguilles dorées, semblables à celles qui servaient de jouets aux enfants, et, aussi, un certain nombre d'objets de diverse nature.

Le grand-père et le père Sabotier furent arrêtés, conduits en prison.

Qu'avaient-ils donc fait ?...

Quelques jours plus tôt, Sabotier père et fils avaient été informés que la malle-poste de

Calais devait transporter une somme considérable envoyée d'Angleterre à un banquier parisien. Ils s'étaient adjoints un complice, nommé Monnier, demeurant à Labbeville, village voisin, et, avec lui, étaient allés s'embusquer dans un bois, près de Belle-Eglise, entre Puisseux-le-Hautberger et Chambly.

Ils attaquèrent la malle-poste, la dévalisèrent. Le conducteur put, heureusement, échapper à la mort dont le menaçaient les bandits.

Mais ces derniers avaient été déçus. Ils n'avaient trouvé aucune trace de la grosse somme qu'ils comptaient s'approprier. Pour tout butin, ils recueillirent des paquets d'aiguilles dorées venant d'Angleterre. Faute de mieux, ils les avaient emportées.

Ce fut leur perte.

Les enfants du fils Sabotier avaient jugé que ces aiguilles feraient de jolis jouets et c'est lorsqu'ils les faisaient admirer à leurs petits camarades, que le gendarme les vit.

Les découvertes faites chez les Sabotier ne laissent aucun doute sur la culpabilité de ces individus, non plus que sur celle de leur complice Monnier. C'étaient bien eux les auteurs de l'attaque de la malle-poste. D'innocentes aiguilles venaient de dénoncer les bandits.

Tous trois comparurent devant la Cour d'assises de l'Oise qui les condamna aux travaux forcés à perpétuité. Les Sabotier furent en outre condamnés à être marqués au fer rouge, exécution qui devait se faire, dit l'arrêt, sur la place du Marché, à Chambly.

L'exécution eut lieu un jour de marché, à 2 heures de l'après-midi. Une foule considérable y était venue de tous les pays avoisinants, et le maire de Chambly, M. Chevalot, avait dû prendre de sérieuses mesures pour assurer le maintien de l'ordre.

A l'heure dite, Sabotier père et fils, menottes aux poignets, furent amenés sur la place du Marché. On les enchaîna chacun à un poteau, les mains liées, un lourd carcan au cou. Au-dessus de leurs têtes, des écriteaux indiquaient

les noms des condamnés, leur crime, et rappelaient la sentence prononcée contre eux.

Après avoir été ainsi exposés pendant une heure, les condamnés subirent la peine de la marque. Le bourreau, ayant mis leur épaule droite à nu, y imprima au fer rouge l'empreinte flétrissante.

Au moment où le fer brûlant s'approchait de l'épaule de son fils, le grand-père Sabotier, qui, jusque-là, était demeuré impassible, s'écria : « Pauvre enfant ! » Un sanglot le secoua et quelques larmes coulèrent sur sa face dure.

Les deux Sabotier et Monnier furent ensuite conduits au bagne. Ils y restèrent près de quatre ans. Ils furent alors amnistiés et purent rentrer au pays.

Triste retour que celui-là. Personne ne voulait plus voir ces hommes que la justice avait frappés. On se détournait d'eux avec horreur. Le travail leur était refusé.

Pour vivre, le grand-père Sabotier mendiait dans les rues de Chambly, où on lui jetait de maigres aumônes, avec mépris et dégoût.

Quant à Monnier, qui était également revenu à son village, il fut moins heureux encore.

Lorsqu'il rentra à son ancien logis, il trouva sa place prise : sa femme s'était remariée.

En effet, la peine des travaux forcés à perpétuité entraînait alors « la mort civile ». Monnier était mort aux yeux de la loi et, par conséquent, sa femme était légalement veuve. Elle avait donc pu contracter un nouveau mariage pendant que son premier époux traînait le boulet dans un bagne.

Monnier n'avait plus qu'une chose à faire : disparaître. C'est ce qu'il fit, car personne ne le revit jamais dans la contrée.
